

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime |
| Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30 | M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard |
| Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max | M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h | M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien |
| Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle | M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry | M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55 |
| M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc | Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre |
| Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas |
| Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45 | M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick |
| Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques | M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël |
| M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita | M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel |
| Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques | M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45 |
| Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean | Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain |

LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariat avec l'association IFAID Aquitaine pour l'envoi d'un volontaire au
Mexique - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Le contexte

Dans le cadre d'échanges avec des partenaires étrangers, les collectivités territoriales s'appuient de plus en plus sur les volontariats internationaux. Ces derniers participent à l'action des collectivités qu'ils représentent dans le monde en matière de développement technique, scientifique et économique, d'action culturelle, d'environnement et d'action humanitaire.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a signé le 13 octobre 2011 un accord de coopération avec l'Etat du Guanajuato, et la zone métropolitaine de Léon.

Les objectifs de ce partenariat repose sur la création d'un cadre favorable au développement d'actions de coopération décentralisée, fondé sur la notion d'intérêt réciproque et animé d'un esprit d'ouverture et de solidarité.

Le thème général de l'accord s'appuie sur « **l'intégration métropolitaine comme facteur de développement du territoire** », avec une déclinaison en 8 fiches action portant à la fois sur la gouvernance, l'ingénierie de projets, et sur les services urbains.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite envoyer un volontaire international chargé de suivre et de coordonner la mise en œuvre de l'accord et de ses actions.

2 - Le Volontariat de Solidarité Internationale

Le Volontariat International a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement dans le domaine notamment de la coopération au développement.

2.1 Les bénéficiaires

Le VSI est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 6 à 24 mois pour notamment une mission de développement.
La mission doit se dérouler hors de l'Espace économique européen.

2.2 Les modalités de mise en place

Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le ministère des affaires étrangères et européennes. En Aquitaine, l'Institut de Formation et d'Appui aux initiatives de Développement (l'IFAID) a été agréé par le MAEE. C'est donc l'organisme de référence et le relais pour les collectivités territoriales qui souhaitent engager un volontaire international.

Une convention sera donc passée entre l'IFAID et la Cub permettant de cadrer juridiquement la collaboration et les engagements de chacune des parties.

2.3 Les modalités de financement

Le budget global serait géré par l'IFAID.

Un budget prévisionnel annuel de 21.772€ a été établi, comprenant les dépenses suivantes :

Coûts directs liés au volontaire :

- Indemnité de subsistance
- Couverture santé – assurance vieillesse
- Voyage aller-retour Bordeaux- Mexico (une fois par an)
- Hébergement

Coûts indirects

- Coûts liés au personnel (recrutement, formation au départ, suivi, formation au retour)
- Fournitures
- Frais de gestion

La CUB contribuerait à hauteur de 16 270€ (75%).Le volontaire percevrait ainsi une indemnité de 800€ par mois.

Rappel des contributions :

| | |
|--|---------------------|
| Communauté urbaine de Bordeaux | 16 270 € |
| MAEE | 5 302 € |
| Volontaire (formation au retour) | 200 € |
| Partenaire mexicain - Ambassade de France au Mexique (hébergement) | <i>A définir</i> |
| Total recettes | 21 772 € |

3- La mission du volontaire

Le Volontaire représentera la Cub au Mexique auprès des institutions nationales et locales. Il coordonnera les actions de l'accord de coopération signé entre les partenaires, reposant sur les thèmes suivants :

Action 1 : Stratégie de développement des métropoles : gouvernance, fonctionnement, prospective, etc.: révision et ajustement du cadre légal en matière d'administration métropolitaine pour l'Etat du Guanajuato.

Action 2 : Gestion des grands projets urbains et planification: focus sur l'équité entre les municipalités et la plus value foncière.

Action 3 : Quels projets pour les métropoles ? Transports et mobilité : projet de tram train et plan de mobilité.

Action 4 : Quels projets pour les métropoles ? Eau et assainissement: captation de l'eau, protection contre les inondations (mise en place d'un manuel).

Action 5 : Quels projets pour les métropoles ? Déchets : assistance technique dans la mise en place d'une usine de traitement dans la zone métropolitaine de Léon.

Action 6: Quels projets pour les métropoles ? Culture et patrimoine : assistance dans la mise en place du musée de l'identité de Léon.

Action 7: L'ingénierie financière des projets : schéma de financement des projets dans le cadre du projet tram-train et de l'usine de collecte de déchets.

Action 8 : Nature et environnement : création de parcelles de permaculture sur la Cub et dans la zone métropolitaine de Léon et mise en réseau d'acteurs.

Il aura également pour rôle :

- d'accompagner la mise en œuvre du cadre stratégique de coopération (impulsion/participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain)
- d'identifier et mettre en relation les acteurs référents de la Cub avec leurs homologues mexicains.
- d'élaborer un diagnostic précis sur les actions pré-citées ainsi qu'un calendrier des différentes phases d'avancement
- de préparer les comités mixtes et missions techniques
- d'assurer une veille informative sur le contexte mexicain
- d'impulser la mise en place d'outils concertés de suivi et d'évaluation de la coopération

4 – Durée du volontariat

Le VSI aura une durée de 12 mois (de mai 2012 à mai 2013) renouvelable une fois.

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

Vu le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires.

Vu la délibération N° 2011/0678 du Conseil de Communauté en date du 23 septembre 2011 entérinant la signature de cet accord,

Vu l'article 8 de l'accord de coopération, signé le 13 octobre 2011 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'Etat du Guanajuato, et la zone métropolitaine de Léon, entérinant la possibilité de recourir à un volontaire international,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté Urbaine de développer une politique de coopération internationale mais surtout d'assurer le suivi de l'accord signé de coopération avec la zone métropolitaine de Léon et l'Etat du Guanajuato

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'envoi d'un volontaire international selon les modalités explicitées ci-dessus

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 270 € à l'association IFAID Aquitaine pour l'envoi d'un volontaire au Mexique.

Article 3 : d'autoriser M. le Président, et/ou M. le Vice – Président à signer la convention avec l'IFAIID

Article 4 : d'autoriser M. le Président, et/ou M. le Vice - Président en charge des Relations Internationales et de la Coopération Décentralisée, à renouveler ce contrat une fois, sous réserve de l'accord mutuel des parties

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président et/ou Monsieur le Vice -Président en charge des Relations Internationales et de la Coopération décentralisée à effectuer l'ensemble des dépenses nécessaires

Article 6 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67 article 6745, fonction 048, CRB JB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL SAINTE-MARIE